



Le Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Haute-Normandie, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, le Régime de protection sociale agricole et le Régime social des indépendants ;

ARRETE

Article 1er : La décision du 24 octobre 2013 est modifiée ainsi qu'il suit : sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des pharmaciens de Haute-Normandie :

Représentants du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :

Assesseurs titulaires :

- M. Jean-Christophe LARANT – pharmacien d'officine – boulevard Isambard – 27200 VERNON
- M. Hervé MAUPAS – pharmacien d'officine – 20 avenue Jacques Cartier – 76100 ROUEN

Assesseurs suppléants :

- M. Philippe BAUSIERE – pharmacien d'officine – 16 rue Lesage – 272370 LA SAUSSAYE
- M. Eric PUYHAUBERT – pharmacien d'officine – 96 rue Saint Georges – 27610 ROMILLY SUR ANDELLE
- M. Nicolas DORE – pharmacien d'officine – 65 quai Bérigny – 76400 FECAMP
- M. Stanislas DUNOYER – pharmacien d'officine – 34 rue des Martyrs – 76500 ELBEUF

Représentant des organismes d'assurance-maladie du régime général :

Assesseur titulaire :

- Dr Nadine DEMARE – pharmacien conseil - Direction régionale de service médical d'Ile de France

Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général, du régime de protection sociale agricole et du régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles :

Assesseur titulaire :

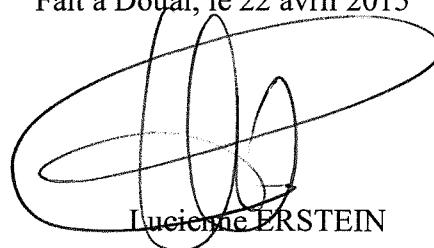
- Dr Catherine CHRISTOPHOV – pharmacien conseil - Direction du service médical de la région Ile de France

Assesseurs suppléants :

- Dr Aurélie ELMKAYES – pharmacien conseil - Direction régionale de service médical d'Ile de France
- Dr Dominique SOULE DE LAFONT – pharmacien conseil - Direction régionale de service médical d'Ile de France

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Haute-Normandie, à la Caisse nationale d'assurance maladie, au Régime social des indépendants et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Fait à Douai, le 22 avril 2015



Lucienne ERSTEIN